

EDITO

2013 ANNÉE DE TOUS LES DANGERS ?

Sommaire :

- **EDITO** « 2013  
année de tous les  
dangers... »
- **ANI 11/01/2013** :  
Accord scélérat !
- **Elections 2013**  
pour un change-  
ment radical d'o-  
rientation...
- **BREVES**
  - **Participation**
  - **EP**
  - **Déclarations  
CCE**
- **CONTACT**

Le 11 janvier 2013 a été signé entre le Medef et la CFDT/ CFTC/CGC un accord scélérat.

Notre organisation le qualifie « d'attentatoire aux droits collectifs et individuels des salariés ». Notre organisation fera tout pour que cet Accord National Interprofessionnel ne soit pas transposé dans une Loi.

L'article page 2 brosse les dispositions les plus barbares, Nous vous invitons à vous rendre sur notre blog pour avoir accès à une analyse plus complète de ce texte.

Mais 2013, c'est aussi l'année de tous les espoirs pour les salariés de la MACIF. C'est normalement cette année que devraient se renouveler les CE, DP et CCE. C'est le moment de changer radicalement la situation.

Au vu des plans de restructuration affichés par la direction et qui sont accompagnés par les « organisations représentatives », notamment celui des services PJ qui s'accélère dans les régions, mais également des conséquences du PMT qui en dit long sur l'avenir des salariés.

Au vu des négociations dont celle de la NAO qui encore une fois ne maintient pas le pouvoir d'achat en terme d'augmentation générale mais de surcroit, et cela pour la première fois, prévoit une enveloppe d'augmentations individuelles supérieures, faisant un pas de plus dans l'individualisation, la pression, la dégradation des conditions de travail.

**Force Ouvrière vous le dit, il est temps de dire NON!**

**Pour cela c'est simple, rejoignez FO,  
partout présentez vous sur les listes FO  
VOTEZ et FAITES VOTEZ FO.**

ACCORD NATIONAL INTERPROFESSIONNEL DU 11 JANVIER 2013

**NON A L'ACCORD  
SCELERAT  
MEDEF/  
CFDT,CFTC,CGC.**

Les patrons rêvaient d'un retour aux relations de « gré à gré » sans aucune protection, ni garanties collectives pour les salariés. L'Accord national interprofessionnel du 11 janvier 2013 pour « un nouveau modèle économique et social au service de la compétitivité des entreprises et de la sécurisation de l'emploi et des parcours professionnels des salariés » leur donne pleinement satisfaction.

Nous considérons à Force Ouvrière que cet accord remet en cause des dispositions fondamentales du code du travail. L'accord Medef/CFDT est nocif pour les salariés. Non seulement nous ne l'avons pas signé (comme la CGT), mais nous allons engager dès maintenant une campagne pour que sa transposition en droit n'aboutisse pas.

Avec cet accord, c'est la porte ouverte à la

précarité et à la flexibilité. Voici quelques points de cet accord analysés ci-dessous:

**Mobilité forcée**

L'article L1233-3 du code du travail précise actuellement que « le licenciement d'un salarié refusant une modification de son emploi, une transformation consécutive à des difficultés économiques ou à des mutations technologiques est caractérisé comme licenciement économique ».

Désormais, en cas d'accord d'entreprise, le licenciement qui interviendrait à la suite du refus du salarié ne pourrait plus être défini comme « économique », c'est-à-dire comme étant de la responsabilité de l'employeur, avec les garanties collectives qui lui sont attachées (indemnités, ordre des licenciements,...). Cela facilitera les licenciements pour motif personnel. Par exemple, pour les services juridiques, aujourd'hui nous pouvons nous battre avec les salariés pour garantir le maintien des emplois, demain en cas de refus du salarié, il serait licencié.

**Maintien dans l'emploi**

L'accord légalise le changement à l'emploi par des accord d'entreprise permettant pendant 2 ans la baisse des salaires et/ou une modification de la durée du travail.

Le refus d'un salarié aboutira à un licenciement économique mais l'accord précise que « l'entreprise est exonérée de l'ensemble des obligations légales et conventionnelles qui aurait résulté d'un licenciement collectif pour motif économique ».

Et ce ne sont là que quelques exemples des dangers que représente cet Accord s'il était transposé dans la Loi.

C'est pour cela que FO lance une campagne pour que cet accord scélérat ne soit pas transposé dans une Loi.

**Rejoignez FO, nous sommes pour la défense des intérêts des salariés et des retraités !**

***Dossier :  
« 2013  
année de  
tous les  
Dangers ! »***

## ELECTIONS 2013 ?

En juin 2013, devrait avoir lieu le renouvellement des instances représentatives du Personnel de la Macif (DP, CE et CCE).

La Loi du 20 aout 2008 sur la « Représentativité » a transformé ces élections en un pur produit électoral.

Pour FO, nous pensons que c'est le moment du bilan et du renouvellement.

Sur le bilan, depuis que FO n'est plus dans les instances nationales, force est de constater que les salariés vivent la remise en cause de leurs conditions de travail, subissent des plans de restructurations qui ne font que commencer (Macifilia est un exemple flagrant), voient leur pouvoir d'achat en baisse d'années en années sans qu'aucun syndicat dit représentatif ne se dispose pour résister et cela malgré nos propositions répétées. Bien plus, on constate une volonté partagée par l'employeur et la plupart des OS pour travailler dans le même sens.

**Pour FO nous pensons qu'il est temps de dire NON.  
Il faut être clair dans les revendications que l'on défend.**

**Salaire :** augmentation générale pour tous employés et cadres de 5% avec un minimum de 200€. Nous avons proposé aux non signataires de la NAO de s'associer à une pétition sans préalable

**Conditions de travail :** arrêt du management par objectifs, arrêt des EP, arrêts de l'individualisation qui entretient la pression quotidienne et qui conduit des collègues à des actes extrêmes.

**Embauches en CDI, respect par l'entreprise de ses obligations, et la liste n'est pas close.**

**Pour cela une seule issue rejoignez FO, votez et faites voter pour FO pour qu'a nouveau la voix de salariés soit entendue et défendue auprès de la direction.**

REJOIGNEZ FO !  
REJOIGNEZ FO !  
REJOIGNEZ FO !  
REJOIGNEZ FO !  
REJOIGNEZ FO !

VOTEZ FO  
VOTEZ FO  
VOTEZ FO  
VOTEZ FO  
VOTEZ FO

## BREVES

**Participation:** vous venez de recevoir votre relevé de compte en date du 31 décembre 2012. Vous ne l'avez peut-être pas remarqué, mais vous allez pouvoir débloquer les sommes qui s'y trouvent à partir du 01 avril 2013. c'est en tout cas beaucoup plus que le misérable 1% d'augmentation générale de la dernière NAO...

**Décidément l'Amour n'est pas dans l'EP.** FO réaffirme son opposition à la politique de management par objectifs, à l'Entretien de Progrès qui est un outil de pression et de sanction (peu importe la forme et le contenu, la finalité reste la même).

Pour nous, il est grand temps de revenir aux grilles indiciaires de salaires à l'avancement automatique à l'ancienneté, en laissant de côté ce mode de gestion par la pression, la notation à la tête du client, l'abaissement des salaires et l'individualisation des salariés qui les affaiblis. Suppression des EP.

**Retrouvez sur notre blog nos déclarations faites au CCE, notamment l'explication de notre position concernant la transformation de la MPPM. Cette trans-**

Force Ouvrière dans le  
groupe Macif

Délégation Nationale FO  
Macif  
FEC-FO  
28, rue des petits hôtels

Messagerie :  
fo.macif@gmail.com

Retrouvez-nous sur notre  
Site !  
fomacif.unblog.fr

## **Bulletin de contact et de syndicalisation**

**Je souhaite :**     **prendre contact**     **me syndiquer**

**Pour tout contact :**

Secrétariat FO Macif, FEC-FO 28 Rue des Petits Hôtels 75010 Paris

Email : [fo.macif@gmail.com](mailto:fo.macif@gmail.com)

Jacques CHATEAU: RS FO Comité de Groupe

Tél: 0649232078

Email : [landegav@hotmail.com](mailto:landegav@hotmail.com)

Mathieu CORNILLAUD : Elu Comité Central Entreprise

Tél : 0672444863

Email : [mcornillaud@macif.fr](mailto:mcornillaud@macif.fr)